

Image not found or type unknown



Succession entre la France et l'Italie

Par **Patrickm**, le **06/06/2016** à **14:46**

Bonjour,

Ma voisine est décédée et ses héritiers par testament
sont ses deux beaux-frères qui sont Italiens.

quels sont les droits de succession applicables ceux de
la France de 65% ou ceux de l'Italie de 8% ?

car il semblerait qu'il y est des accords particuliers
entre ces deux pays.

cordialement

PM